

Le Parc national de Port-Cros



Contact presse : Christine Graillet
Tél : +33 (0) 4 94 12 89 03 - Fax : +33 (0)4 94 12 82 30
christine.graillet@portcros-parcnational.fr
Parc national de Port-Cros
Allée du Castel Saint-Claire - BP 70220 -83406 Hyères Cedex



SOMMAIRE

- I. Port-Cros, le premier parc marin d'Europe
- II. Le parc national de Port-Cros, histoire et actions
- III. Le nouveau parc national (la charte de territoire)

ANNEXES

- > Les missions du parc national de Port-Cros
- > Date clef de l'histoire du parc national de Port-Cros
- > Le parc national de Port-Cros en bref
- > Les parcs nationaux français

I. Port-Cros, le premier parc marin d'Europe

Créé le 14 décembre 1963, le Parc national de Port-Cros est le pionnier des parcs marins européens et, depuis 2001, la première aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM) française. Cette longue expérience et l'originalité de son action expliquent le rôle emblématique qu'il joue en Méditerranée.

UNE BIODIVERSITE MARINE EXCEPTIONNELLE



Avec ses 500 espèces d'algues, 180 espèces de poissons, le **domaine sous marin** offre une grande variété paysagère et deux principaux écosystèmes particulièrement riches :

- **l'herbier de Posidonie** s'étend jusqu'à une quarantaine de mètres de profondeur. Constituée de phanérogames, cette formation végétale est véritablement source de la biodiversité littorale méditerranéenne. Son rôle est bien connu aujourd'hui sur le plan biologique comme pour les aspects de conservation des zones sableuses côtières.

- **le coralligène** se développe sur les roches à partir d'une vingtaine de mètres de profondeur. Il est constitué de nombreux invertébrés fixés, comme les colonies de Gorgones, de Bryozoaires et d'Eponges. Il abrite des populations importantes de Mérou brun et autres espèces benthiques permanentes ou saisonnières. La qualité de ses paysages est une des raisons de son attrait pour les plongeurs.

Les îles et îlots sont baignés dans le courant "liguro-provençal" apportant une richesse planctonique avec son cortège de chaînes alimentaires pélagiques. Il n'est pas rare en effet de croiser autour de ces îles des mammifères marins, dont le Grand dauphin, plus côtier.



EPAVES, SECS ET TOMBANTS : UN PARADIS A PORTEE DE PALMES



La plongée d'observation est un des attraits du parc national Port-Cros. Six épaves, 26 secs et tombants répertoriés dans les eaux de Porquerolles et Port-Cros, l'Archipel des îles d'Or est l'un des hauts lieux de la plongée en Méditerranée. D'avril à novembre, cette activité rassemble clubs de plongée, structures collectives de charters français et étrangers, sans oublier de nombreux usagers individuels.

Le nombre total de plongées annuelles effectuées dans les eaux de la seule île de Port-Cros oscille entre 40 et 60 000, une pression importante exercée sur le milieu qui conduit le parc national à choisir des voies d'aménagement et d'approche partenariale avec les pratiquants pour gérer durablement cette activité de loisir.

C'est à Port-Cros qu'a vu le jour en 1979 le premier sentier sous marin de France.



Il propose sur une distance de 200 m et à une profondeur maximale de 10 m de découvrir les richesses des petits fonds marins en 6 haltes éducatives. Chaque année il accueille 15000 visiteurs

A Port-Cros encore que sont nées les premières classes de mer, en 1982 avec à la clé des baptêmes de plongées pour tous les enfants accueillis. En 30 ans, ce sont près de 90 000 petits plongeurs, engagés dans la protection des écosystèmes marins qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

La première charte de la plongée française fut signée en 1994, à Port-Cros. Une vingtaine d'établissements s'engageaient alors volontairement à limiter la fréquentation sur site, et à veiller à ce que le comportement des plongeurs soit respectueux de l'environnement sous-marin. Depuis, les principes de cette charte sont repris dans toute la France. Pour plonger à Port-Cros, il est obligatoire d'y souscrire : « Ici on s'engage à plonger responsable, partout... et aussi ailleurs » (plus de détails en annexe)

UNE EXPERTISE INTERNATIONNALE

Le parc national est l'animateur français du Sanctuaire PELAGOS, pour les mammifères marins en Méditerranée depuis sa création en 1999. L'action du parc national dans ce cadre repose sur trois axes principaux : (1) La connaissance des mammifères marins et de l'impact des activités humaines sur leurs populations, (2) L'implication des acteurs de la mer pour la recherche de solutions visant à réduire les causes de perturbations et (3) La sensibilisation de tous les publics et la promotion de comportements respectueux. Espace pilote unique au monde, PELAGOS a éveillé les consciences au niveau national et international où des initiatives du même ordre sont à l'étude. Le sanctuaire est le cadre de très nombreuses études scientifiques sur les mammifères marins. Il a permis de sensibiliser le grand public et mais de former les professionnels de la mer. Outre l'interdiction de filets dérivants, il a favorisé la naissance du système Repcet et la mise en place d'une formation au whale-watching avant sa labellisation. D'autre part, 23 communes riveraines, en France et en Italie, ont déjà adhéré à la charte du sanctuaire.

En outre, le parc national de Port-Cros est Membre fondateur de MedPAN, le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée qui bénéficie de cette longue expérience.

II. Le parc national de Port-Cros, histoire et actions

HISTORIQUE D'UNE ILE SAUVEE PAR LA PASSION

La création du Parc national de Port-Cros est le fruit du hasard des rencontres entre les hommes qui voulaient protéger l'île pour sa valeur esthétique et son intérêt patrimonial, et à laquelle ils étaient tous profondément attachés.

Le Parc est donc né du mariage d'un legs et d'une loi. Ce legs est celui d'un couple, Marcel et Marceline HENRY, qui, après avoir géré l'île pendant 40 ans, en remet un tiers à l'Etat à condition que ce dernier créât un Parc national. Cette loi, c'est celle du 22 juillet 1960, permettant la création de parcs nationaux.

Ainsi naquit le 14 décembre 1963, le premier Parc national marin d'Europe.

En 1999, le Conservatoire du Littoral acquiert la partie orientale de l'île ce qui, avec l'affectation en cours des terrains militaires, donne un caractère public et définitivement protégé à la quasi totalité du territoire insulaire.

MILIEU NATUREL

Le Parc national de Port-Cros *-stricto sensu-* est constitué de l'île de Port-Cros d'une superficie de 635 ha, montagneuse et fortement végétalisée, de celle de Bagaud (63 ha) et des rochers de la Gabinière et du Rascas.

Les roches métamorphiques anciennes de gneiss et micaschistes constituent le socle de l'archipel. Port-Cros culmine à 196 m avec des falaises abruptes dominant la côte sud de l'île. Seules quelques criques et trois petites plages offrent un accès facile à la mer.

D'un aspect paysager sauvage, l'île principale est couverte d'un **maquis** très développé dominé par un peuplement de Pin d'Alep, laissant parfois la place à une forêt de Chêne vert ou à la brousse littorale en bordure de mer. Quelques **écosystèmes particuliers** sont également présents comme les dunes d'arrière-plage, les mares temporaires, quelques zones humides d'eau douce ou saumâtre et un petit barrage au centre de l'île. Les lichens et les champignons sont très bien représentés.

La **population animale terrestre** présente quelques particularités comme le Discoglosse sarde et le Phyllodactyle, respectivement amphibien et petit gecko endémiques de Port-Cros, de Corse et de Sardaigne. Les populations d'invertébrés et de Chiroptères sont également très riches en diversité d'espèces. L'avifaune comprend quelques espèces phares et nicheuses comme le Faucon pèlerin, le Hibou petit-duc, le Puffin cendré, le Puffin de Méditerranée et la Fauvette pitchou. De nombreux oiseaux migrateurs séjournent au printemps et à l'automne dans l'archipel.

Le **domaine sous marin** offre également une grande variété paysagère et deux principaux écosystèmes particulièrement riches :

- **l'herbier de Posidonie** s'étend jusqu'à une quarantaine de mètres de profondeur. Constituée de phanérogames, cette formation végétale est véritablement source de la biodiversité littorale méditerranéenne. Son rôle est bien connu aujourd'hui sur le plan biologique comme pour les aspects de conservation des zones sableuses côtières.

- **le coralligène** se développe sur les roches à partir d'une vingtaine de mètres de profondeur. Il est constitué de nombreux invertébrés fixés, comme les colonies de Gorgones, de Bryozoaires et d'Eponges. Il abrite des populations importantes de Mérou brun et autres espèces benthiques permanentes ou saisonnières. La qualité de ses paysages est une des raisons de son attrait pour les plongeurs.

Les îles et îlots sont baignés dans le courant "liguro-provençal" apportant une richesse planctonique avec son cortège de chaînes alimentaires pélagiques. Il n'est pas rare en effet de croiser autour de ces îles des mammifères marins, dont le Grand dauphin, plus côtier.

Port-Cros abrite un village d'une cinquantaine d'habitants permanents, dont l'activité est liée au tourisme estival. On y trouve ainsi un hôtel, cinq restaurants, une épicerie, une boutique de souvenirs et un club de plongée. Seul un pêcheur professionnel pratique son activité tout au long de l'année. Les agents du parc national sont logés sur place et contribuent, avec leurs familles, à la vie sociale de Port-Cros.

La pression humaine sur ce territoire est essentiellement estivale. De Pâques à la Toussaint, les commerces sont ouverts pour accueillir un public de promeneurs avant et après la saison estivale. Au cours des mois de juillet et août, près de 3 000 visiteurs débarquent chaque jour pour découvrir des paysages d'exception ponctués par une ligne de forts d'un grand intérêt architectural et historique. Au total, on évalue la **fréquentation à 200 000 visiteurs par an**, dont **8 000 bateaux de plaisance** environ, port et mouillage confondus.

50 ans de réalisations et d'innovations

Face à sa mission de conservation des habitats et des espèces, dans un contexte de forte fréquentation touristique, le Parc national doit définir et mettre en œuvre un certain nombre de mesures de gestion qui se rapportent à la fois aux aspects juridiques, techniques et pédagogiques. Ces mesures nécessitent une analyse préalable approfondie de chaque situation, par type de milieu ou espèce mais également une réflexion concertée pour le choix des priorités. L'ensemble de ces mesures constitue le plan de gestion valable pour une durée de 5 ans couvrant la période 2009-2013. Le programme européen "Natura 2000", pour lequel l'île de Port-Cros est l'un des sites pilotes français, est une déclinaison spécifique complémentaire de ce plan d'action et concerne des habitats et des espèces phares.

Pour déterminer les enjeux et les risques potentiels pour la conservation environnementale, un programme de recherche appliquée est mis en place avec l'aide du Conseil scientifique du Parc. Un budget annuel est ainsi réparti chaque année entre les différentes équipes de recherche nationales et internationales, en vue d'obtenir les informations indispensables à la gestion du territoire terrestre ou marin.

Parmi les thèmes d'étude les plus récents, on peut citer par exemple l'impact du mouillage dans les herbiers de posidonie, l'impact de la plongée sous-marine sur le coralligène, l'évolution des populations animales et des peuplements de végétaux endémiques, le suivi régulier de la pêche professionnelle et l'évolution des stocks ...

Précisant les enjeux par rapport aux objectifs fixés, cet éclairage scientifique aide l'équipe du Parc à définir les axes prioritaires des mesures de gestion.

MESURES JURIDIQUES

Sur terre, le risque d'incendie impose l'interdiction de tout apport de feu, de camping, de bivouac et des restrictions temporaires de circulation dans l'île en cas de risques accrus par le vent et la sécheresse. Seuls les sentiers du littoral sont alors utilisables pour éviter la pénétration du public dans le massif boisé. Les chiens ne sont admis qu'au village. Comme dans tous les parcs nationaux, les impacts sur les espèces vivantes sont réduits par des règles de non-prélèvement et de non-perturbation. La pratique du vélo est proscrite sur l'ensemble de l'île. Les **îlots de Bagaud, de la Gabinière et du Rascas** font l'objet d'une attention particulière et ont été classés en **réserve intégrale** en mai 2007. Ils demeurent ainsi un territoire privilégié pour l'étude et le renforcement des populations de puffins par exemple.

En mer, la chasse sous-marine et les arts traïnants étaient les premières interdictions mises en place lors de la création du Parc. Depuis, une série de règles permet d'accueillir dans les meilleures conditions de sécurité les usagers tout en conservant la qualité des écosystèmes et en permettant une utilisation harmonieuse et partagée de cet espace.

Un zonage délimite les secteurs réglementés pour le mouillage, la pêche professionnelle, la plongée estivale et la pêche de loisir.

Pour le maintien de la qualité du caractère du site, les véhicules nautiques motorisés (jet-skis) sont interdits dans tout le territoire maritime du parc.

La **plongée sous-marine** a connu un essor important ces dernières années. On estime entre 40 000 et 60 000 le nombre de plongées effectuées tous les ans dans les eaux de Port-Cros. Cette activité fait l'objet d'un partenariat avec les structures locales organisatrices de cette activité. Une **charte** est signée chaque année pour compléter la réglementation en vigueur. Ce principe de conventionnement associe les utilisateurs professionnels à la gestion de l'espace et rend plus performante l'application des mesures

sur le terrain.

Décidée avec les prud'homies locales de pêche, une **charte** est également élaborée avec les **pêcheurs professionnels** sous forme d'un règlement intérieur spécifique à Port-Cros. Elle prévoit en particulier des restrictions sur la taille des bateaux, le nombre et la maille des filets, les heures et les zones de pêche ainsi qu'une évaluation annuelle et précise des prises. La pêche professionnelle à Port-Cros est artisanale. Cette forme de pêche relativement sélective est pratiquée par une quinzaine de bateaux ne dépassant pas 10 mètres dans un esprit de développement durable.

Les chartes permettent d'impliquer les acteurs concernés au côté du Parc national dans une concertation et une relation de partenariat plutôt que d'opposition. Leur évaluation chaque année permet par ailleurs un ajustement des mesures qu'elles prévoient.

Parallèlement, la mission de surveillance reste essentielle pour la protection des territoires. Cette surveillance a plusieurs fonctions : assurer une veille continue des milieux pour en connaître l'état et en observer l'évolution, informer et sensibiliser le public et enfin, faire respecter la réglementation.

MESURES DE GESTION PATRIMONIALE

Soumise aux embruns et au piétinement, la végétation terrestre est particulièrement sensible sur le littoral et en arrière-plages. La protection des peuplements sensibles est assurée par une canalisation des visiteurs. Des **"ganivelles"**, sortes de petites barrières avec piquets de bois légèrement espacés, délimitent les zones à protéger tout en maintenant les caractéristiques bioclimatiques nécessaires au développement des milieux concernées.

Pour faire face à une érosion risquant d'être accentuée par le passage des visiteurs, les sentiers font l'objet d'aménagement de marches et de micro-nivellements.

En mer, des récifs artificiels expérimentaux ont été immergés, en accord avec les pêcheurs professionnels, pour mesurer leur colonisation par les espèces fixées et leur enrichissement en poissons phares ou à forte valeur commerciale.

Des **dispositifs d'amarrage**, non perturbant pour le milieu, équipent les principaux sites de plongée. Positionnés sur les herbiers, sur sable ou sur roche et en accord avec les établissements de plongée sous-marine, ils offrent la sécurité et le confort nécessaires à cette activité. Leur performance par rapport à leur "impact zéro" sur le milieu les rend particulièrement opérationnels dans le parc et, progressivement, dans les autres secteurs du littoral. Le Parc national de Port-Cros contribue ainsi depuis toujours à la mise en place de techniques innovantes de gestion en vue de l'exportation des acquis et des techniques.

Un **balisage** de zone permet de bien visualiser les limites de vitesse, de mouillage et de navigation. Le Parc national assure la gestion du port. Il détermine ainsi le nombre de places à quai, les secteurs de bouées d'amarrage et les points de débarquement des passagers. Si cette gestion est parfois contraignante, elle permet en revanche une meilleure gestion du débarquement des visiteurs et des plaisanciers.

MESURES PEDAGOGIQUES

Créé en 1979, le **sentier sous-marin**, animé par des moniteurs professionnels, permet à chacun de découvrir gratuitement les richesses de la faune et de la flore littorales de Méditerranée. Des panneaux immergés et des plaquettes submersibles complètent cette information pour un public de vacanciers, de familles et d'enfants.

Par ailleurs, une **action pédagogique** forte est aujourd'hui formalisée par une convention entre le Parc national et la Fédération des Œuvres Laïques qui organise et accueille des classes de découverte au fort de l'Eminence.

Avec cinquante ans d'existence, le parc national de Port-Cros est considéré aujourd'hui comme un véritable laboratoire de gestion insulaire. Par sa double mission de conservation des écosystèmes et d'ouverture aux différents utilisateurs de l'espace naturel, il doit sans cesse innover dans ces mesures de gestion. Les différentes formes de partenariat instaurées avec les acteurs locaux (administrations ou usagers) sont autant de chances de succès pour une gestion concertée et durable de l'environnement.

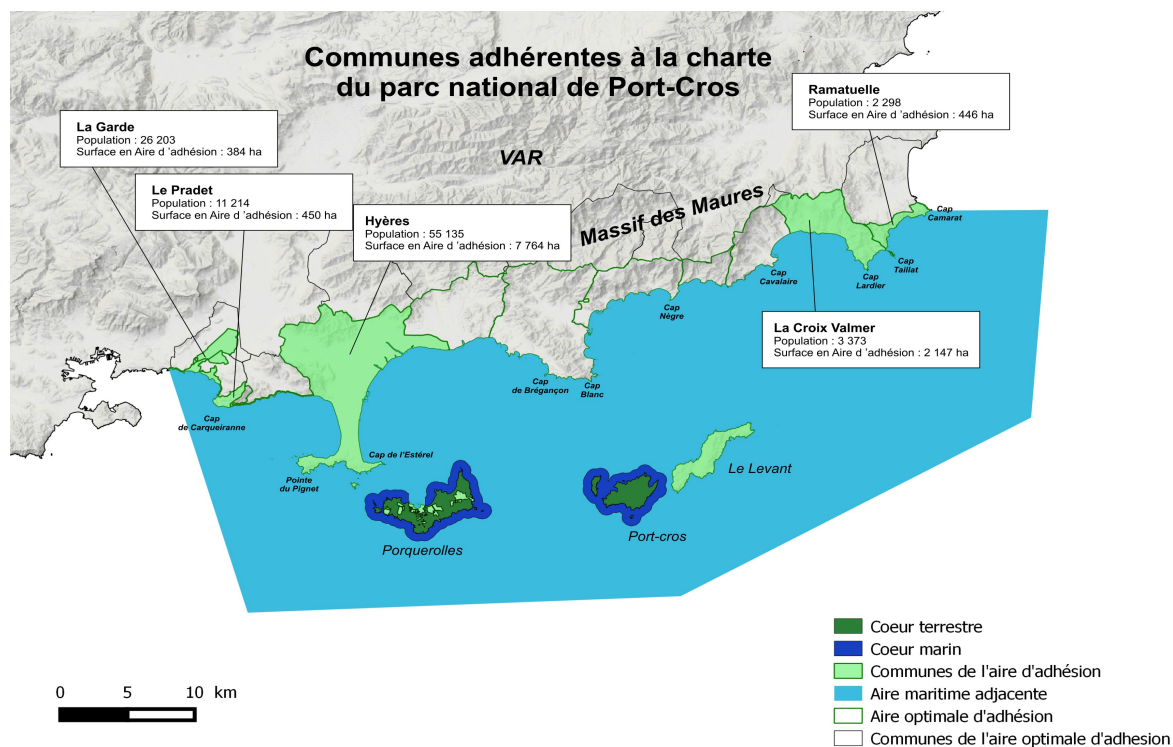
Détails en ligne : <http://www.portcrosparcnational.fr/Comprendre/Le-parc-national>

III. Le nouveau parc national de Port-Cros

La nouvelle loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux ouvre des perspectives nouvelles pour le Parc, avec la création et la mise en œuvre dans les années à venir d'une aire d'adhésion, en partenariat avec les collectivités et les acteurs concernés, générant une nouvelle dynamique de protection et de développement durable sur l'ensemble des espaces marins et littoraux environnants.

Le premier juillet 2016, un arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur faisait le constat nouveau périmètre du parc national de Port-Cros (JO 0163 du 14/07/2016), y intégrant les communes signataires de la Charte de développement du parc national de Port-Cros : Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer, La Garde, Le Pradet et Ramatuelle.

Le Parc national s'étend désormais sur 11 191 ha multipliant ainsi par plus de 6,7 fois sa surface terrestre. Jusqu'ici, seuls 350 habitants permanents étaient dénombrés sur les îles cœurs de parc national. Il accueille à présent près de 99 000 habitants soit près de 300 fois plus (carte ci-joint).



ANNEXES

> Les missions du parc national de Port-Cros

Protéger et conserver

- Assurer une surveillance et une veille continue
- Maintenir la diversité biologique
- Conserver le patrimoine agricole et architectural

Connaître et comprendre

- Assurer un suivi de la faune et de la flore, et des usages
- Développer la recherche scientifique

Partager et diffuser la connaissance

- Sensibiliser et éduquer
- Accueillir les visiteurs
- Sensibiliser le public
- Eduquer les jeunes générations

Promouvoir un développement local et durable

- Développer les partenariats
- Impliquer les acteurs
- Soutenir les projets

> Les moments forts de l'histoire du parc national de Port-Cros

- 1963** 14 décembre : Décret de création du Parc National de Port-Cros
- 1964 18 novembre : Nomination du premier comité scientifique
- 1971** L'état devient propriétaire de 80% de l'île de Porquerolles.
Une mission d'aménagement est créée
- 1975 Edition des premières annales scientifiques
- 1977 Inauguration de la maison des pontons
- 1978 Sauvegarde du patrimoine bâti : les forts du Moulin, de l'Estissac et de Port-Man sont restaurés
- 1979**
- Construction de la « Pointe nord », bâtiments qui regroupent l'accueil, les bureaux, les locaux techniques et des logements
 - **Mise en place du premier sentier sous-marin en France**
 - Création du Conservatoire botanique de Porquerolles. Il sera agréé conservatoire national en 1990
- 1981** La gestion du port de Port-Cros est confiée au parc national
Ouverture de la Maison du Parc/Capitainerie
- 1982** **Accueil des premières classes de Mer avec baptême de plongée à la clé**
- 1984** La gestion du cap Lardier est confiée au parc national avec la commune de la Croix-Valmer
Création du Groupement d'Intérêt Scientifique : GIS Posidonie
- 1985** 1000 ha d'espaces naturels à Porquerolles sont remis en dotation au Parc National par l'Etat
- 1990** Constitution de MedPAN, le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée

- 1994** **La Charte du Plongeur voit le jour : une vingtaine de structures de plongée locales sont signataires**
- 1995 Les Parcs nationaux adoptent leur nouvel emblème et une nouvelle signalétique de terrain
- 1997** **Le Parc National de Port-Cros fait partie des 37 sites pilotes LIFE - Natura 2000**
Signature avec la commune d'Hyères d'une convention d'assistance technique et scientifique pour la gestion de l'ensemble des espaces naturels communaux (presqu'île de Giens, Marais des Estagnets, Tombolo, pinède des Pesquiers...)
- 1998 Depuis 1998, le Parc National de Port-Cros est titulaire du "Diplôme européen", décerné par le Conseil de l'Europe et depuis 2001 il est inscrit, seul site français à ce jour, parmi les "aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne"
- 1999** **PELAGOS** : signature à Rome par la France, la Principauté de Monaco et l'Italie d'un accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les Mammifères Marins de Méditerranée
- 2000** **Le ministère confie au parc national l'animation de la partie française du sanctuaire PELAGOS**
La Commune d'Hyères confie la gestion technique et scientifique des anciens salins d'Hyères au parc national
- 2001 Vers une pêche professionnelle éco-responsable : signature d'une charte d'engagements
- 2004 Inauguration de la nouvelle Maison du Parc à Porquerolles
- 2006 Première étape de la réforme de 2006 qui revoit la réglementation des parcs nationaux : Port-Cros doit modifier son décret de création
- 2007
 1. Porquerolles redécouvre son moulin : le moulin du Bonheur
 2. Les îlots de Bagaud, du Rascas et de la Gabinière deviennent « réserves intégrales »
 3. Naissance du Groupement d'Intérêt Scientifique pour les Mammifères Marins de Méditerranée - GIS3M
 4. Une partie de Porquerolles bénéficie du statut d'Aires Marines Protégées Françaises
- 2011 L'éducation à l'environnement pour un développement durable prend un nouvel essor, en lien étroit avec l'Education Nationale
- 2012** **6 mai – Le parc national de Port-Cros redessine ses contours : Porquerolles est classé « cœur de Parc » ainsi que les 600 m de bande littorale**
- 2013** **Le parc national de Port-Cros souffle ses 50 bougies**
- 2015** **Décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015 portant approbation de la charte du parc national de Port-Cros**
- 2016**
1^{er} juillet 2016, un arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur faisait le **constat nouveau périmètre du parc national de Port-Cros** - JO 0163 du 14/07/2016, y intégrant les communes signataires de la Charte de développement du parc national de Port-Cros : **Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer, La Garde, Le Pradet et Ramatuelle.**

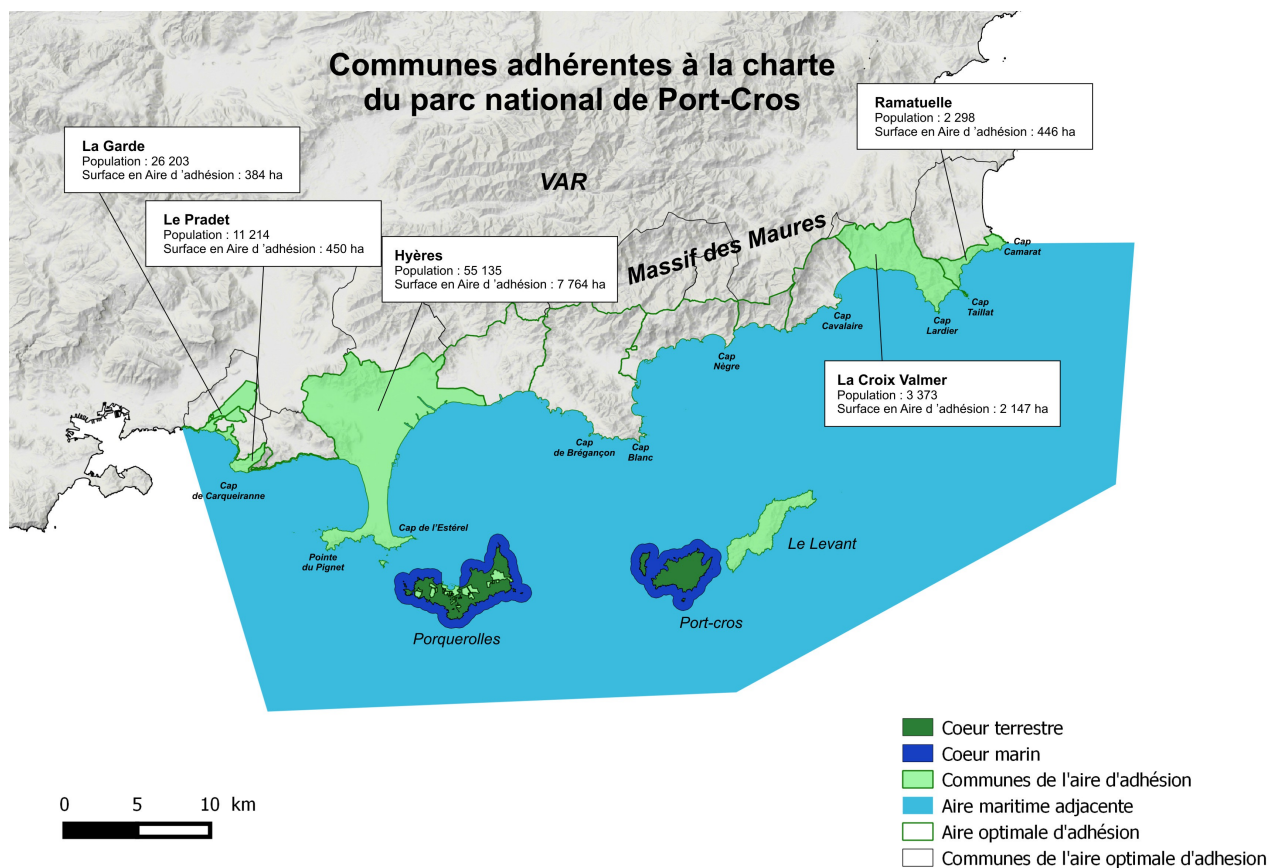
Le parc national de Port-Cros, en bref

Créé le 14 décembre 1963, le Parc national dont les cœurs Port-Cros et Porquerolles, occupent 1700 ha de terres émergées et 2900 ha de surfaces marines, est le plus ancien parc marin en Europe et en France.

En 2012, le parc national a été réformé en profondeur. A l'issue d'une concertation avec les acteurs locaux, l'espace du Parc national se trouve totalement reconfiguré. Il comporte aujourd'hui :

- **deux « cœurs »**, espaces de protection et d'accueil du public, constitués de l'île de Port-Cros et des espaces naturels propriété de l'Etat de l'île Porquerolles ainsi que leur frange marine jusqu'à une distance de 600 m,
- **une « aire d'adhésion »**, espace de projet de développement durable élaboré avec les communes de La Garde, Le Pradet, Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer et Ramatuelle.
- **une « aire maritime adjacente »** réplique en mer de l'aire d'adhésion, qui couvre l'espace marin au droit de La Garde à Ramatuelle et étendue jusqu'à 3 milles marins au sud des îles d'Hyères.

Le premier juillet 2016, un arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur faisait le constat nouveau périmètre du parc national de Port-Cros, y intégrant les communes signataires de la charte du parc national de Port-Cros : Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer, La Garde, Le Pradet et Ramatuelle.



Le Parc national administre le [Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles](#), chargé de la sauvegarde de la flore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée. Le Parc national de Port-Cros est chargé, depuis 1999, d'une mission de coordination pour la mise en place et le suivi du [Sanctuaire International pour les Mammifères Marins \(Pélagos\)](#) qui est le fruit d'un accord tripartite entre l'Italie, la Principauté de Monaco et la France. Le rôle de la partie française de l'accord, gérée par le Parc national de Port-Cros est d'animer et coordonner les initiatives et actions en faveur des mammifères marins en lien avec les différents acteurs concernés (services de l'état, collectivités territoriales, professionnels des transports, de la pêche et du tourisme, scientifiques et associations)

- **Situation** : îles d'Hyères, mer et littoral. Var.
-
- **Création du parc** : 14 décembre 1963 (décret de création modifié le 04 mai 2012)
-
- **Cœur de parc** : 1700 ha terrestres, 2900 ha marins
-
- **Aire d'Adhésion** : 11 191 ha répartis sur 5 communes : Hyères-Les Palmiers 7 764 ha ; La Croix-Valmer 2 147 ha, Le Pradet 450 ; Ramatuelle 446 ha ; La Garde 384 ha.
-
- **Aire maritime adjacente** : 123 000 ha
-
- **Habitants permanents** : 350 dans les cœurs (Port-Cros, Porquerolles), 99 000 dans l'AA
-
- **Espaces protégés** : îlots de la Bagaud et Gabinière : réserves intégrales. Sanctuaire PELAGOS, pour les mammifères marins en Méditerranée.
-
- **Flore** : 602 espèces terrestres, 500 espèces d'algues
-
- **Faune** : 144 espèces d'oiseaux (dont 40 espèces nicheuses), 180 espèces de poissons et quelques espèces terrestres endémiques comme le discoglosse sarde (petit batracien) et le phyllodactyle d'Europe, petit reptile en voie de régression.
-
- **Histoire** : Méditerranéen, le parc national possède un patrimoine historique considérable, illustré par des vestiges romains, une trentaine d'épaves et une vingtaine de forts militaires.

[Consultez notre espace presse >>](#)



> Les parcs nationaux français

Environ 5 000 dans le monde, plus de 300 en Europe, 10 en France : les parcs nationaux forment un réseau mondial d'espaces naturels exceptionnels représentant une superficie supérieure à 4,4 millions de km².

Porteurs des origines et de l'avenir la planète, ils offrent une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables où la diversité biologique, culturelle et paysagère s'exprime avec magnificence.

En France, les premiers parcs nationaux voient le jour en 1963, en application de la loi de 1960.

50 ans après, le bilan est reconnu positif, notamment en matière de connaissance, de protection d'espèces et de paysages emblématiques, et de compréhension des milieux naturels.

Depuis la loi sur les parcs nationaux de 1960, 10 Parcs Nationaux ont été créés en métropole et dans les départements d'outre-mer :

- 1963 La Vanoise
- 1963 Port-Cros
- 1967 Les Pyrénées
- 1970 Les Cévennes
- 1973 Les Ecrins
- 1978 Le Mercantour
- 1989 La Guadeloupe
- 2007 La Guyane
- 2007 La Réunion
- 2012 Les Calanques

L'ensemble des 10 parcs nationaux comprennent plus de 2 567 000 ha de cœur terrestre et 49 770 ha de cœur marin.

[Pour aller plus loin](#)

La brochure des parcs nationaux de France : <http://www.parcsnationaux.fr/content/download/>